

Evaluer le potentiel de sa toiture grâce au cadastre solaire



Un cadastre solaire, c'est quoi ?

Accessible à tous gratuitement, un **cadastre solaire permet d'estimer en quelques clics le potentiel de production d'électricité** (solaire photovoltaïque) **ou de chaleur** (solaire thermique) **d'une toiture.**

- Il indique le potentiel solaire de chaque bâtiment (KWh/m²/an), calculé à partir de la simulation du rayonnement solaire annuel moyen reçu sur chaque m² de toiture.
- Il prend en compte les effets d'ombre portée (immeubles, arbres, souches de cheminées...).

Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires

- Il s'adresse à tout public : acteur, particulier, entreprise ou collectivité qui souhaiterait obtenir des informations sur l'énergie solaire ou équiper sa toiture.
- Il répond également à plusieurs objectifs :
 - sensibiliser au potentiel de production d'énergie solaire sur le territoire ;
 - fournir une information impartiale et de qualité ;
 - favoriser le développement de projets, chez des particuliers, des entreprises ou des collectivités.

Quel est le potentiel solaire de sa toiture ?

Une toiture est-elle propice à l'installation de panneaux solaires pour produire de l'eau chaude ou de l'électricité ?

Est-ce qu'une installation coûte cher ?

Est-il compliqué de trouver des prestataires sérieux ?

Est-ce rentable ?

Epernay Agglo Champagne met à la disposition de tous **un outil en ligne gratuit**, neutre et facile d'utilisation qui permet à chacun :

- d'évaluer la puissance d'ensoleillement de son toit en entrant simplement son adresse postale ;
- de prendre connaissance de l'intérêt financier d'un projet solaire en réalisant des simulations financières anonymes (et sans risque de démarchage commercial) pour connaître le montant de l'investissement et la rentabilité d'un projet de production d'eau chaude ou d'électricité ;
- de pouvoir entrer en contact avec des installateurs certifiés RGE Quali'PV pour obtenir un devis.

À quoi peut servir l'ensoleillement de son toit ?

Il peut servir à produire de l'électricité chez soi grâce à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et recevoir chaque année, pendant 20 ans, une somme grâce à la vente de l'électricité

produite selon un tarif fixé et garanti par l'État.

Il peut servir à produire jusqu'à 70 % des besoins en eau chaude de son foyer grâce à l'installation de panneaux solaires thermiques.

Plusieurs bonnes raisons de se lancer dans l'installation de panneaux solaires :

- pour réduire sa facture d'énergie ;
- pour favoriser une énergie locale et renouvelable ;
- pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- pour augmenter la valeur immobilière de son bien.

Un espace réservé aux collectivités du territoire

En complément de l'interface grand public, le cadastre solaire dispose d'une interface « métier », réservée aux collectivités et établissements publics implantés sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne.

Cet espace dispose de fonctionnalités supplémentaires : il permet notamment de sélectionner des groupements de toitures en fonction de leur localisation, de leur usage, de leur potentiel de productions, etc.

Infos pratiques

Vous souhaitez connaître le potentiel de votre toiture et savoir si elle est propice à l'installation de panneaux solaires ?

Consultez le cadastre solaire du territoire : <https://epernay-agglo.cadastre-solaire.fr>

Contact

Pour tout renseignement, contacter le service Energies Renouvelables (EnR) d'Epernay Agglo Champagne au 03 26 56 47 45

Documents

[Mode d'emploi du cadastre solaire](#)